

Judo Club Sanclaudien

FICHE D'INSCRIPTION ENSEIGNANT SAISON 2020 / 2021

1^{er} Judoka : Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :

Numéro du groupe :

2^{ème} Judoka : Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :

Numéro du groupe :

3^{ème} Judoka : Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :

Numéro du groupe :

4^{ème} Judoka : Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le :

Numéro du groupe :

Téléphone personnel et/ou portable :

Adresse :

Adresse mail :

Adresse mail :

Prise en charge des mineurs : Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et le remettre dans l'enceinte du Palais des sports. A la fin du cours le responsable récupère l'enfant, dans l'enceinte du Palais des sports. En cas d'absence du professeur, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les enfants venant seuls aux activités.

Je soussigné(e) Mr ou Mme

représentant légal de(s) l'enfant(s)

- ⇒ Autorise mon (mes) enfant(s) à s'inscrire au judo, à participer à toutes ses activités, à être licencié(s) dans le club.
- ⇒ Autorise les responsables du club à prendre toutes dispositions médicales en cas d'urgence.
- ⇒ Autorise les responsables du club à prendre des photos de moi ou de mon enfant lors des entraînements, compétitions ou stages afin de les diffuser sur tous les moyens de communication du club tels que site internet, page facebook, panneau d'affichage, articles de presse, etc...

Pièces jointes obligatoires pour que l'inscription soit prise en compte :

	certificat médical sur passeport sportif ou sur ordonnance (médecin de votre choix) ou attestation QS-Sport
	formulaire licence F.F.J.D.A.
	Passeport de Judo (à partir des enfants nés en 2014)
	chèque (à l'ordre de Judo Club Sanclaudien) ou espèces correspondant aux droits d'inscription

Les dossiers incomplets seront refusés et le judoka ne pourra pas s'entraîner.

A Saint-Claude, le

Signature des parents (1) :

Précédée de la mention "lu et approuvé".

(1) : Pour les mineurs, le bulletin devra être revêtu de la signature des parents ou des représentants légaux.